

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE DE MARLY
ARRETE DU MAIRE n° 145 /2026

**Portant réglementation temporaire de la circulation et du stationnement
ZAC MERMOZ**

Le Maire de Marly,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2541 et suivants, relatif aux dispositions spécifiques aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut Rhin,
- VU** le Code de la Route,
- VU** le Code de la Voirie Routière,
- VU** L'application du règlement de voirie,
- VU** L'instruction ministérielle du 7 juin 1977 relative à la signalisation routière,
- VU** La demande l'Eurométropole de Metz, en date du 19 mai 2026,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre les mesures propres à permettre la bonne exécution des travaux du METTIS et le stationnement des bus scolaires dans la ZAC Mermoz à Marly pour le compte de l'Eurométropole de Metz,

- **A partir du lundi 1^{er} juin et jusqu'au vendredi 11 septembre 2026 inclus**

ARRETE

Article 1 : Afin de permettre, en toute sécurité, la bonne exécution des travaux susvisés à Marly, la circulation dans la ZAC Mermoz sera en sens unique depuis la rue du 11^{ème} d'Aviation, avec un stationnement interdit qui sera réservé aux bus et une vitesse limitée à 30 km/h pendant la durée de l'intervention.

Article 2 : La signalisation sera mise en place par l'Eurométropole de Metz chargée des travaux, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3 : L'Eurométropole de Metz devra assurer pendant toute la durée des travaux un accès permanent aux propriétés riveraines.

Article 4 : La Directrice Générale des Services, le Directeur des Services Techniques et les Agents de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur le Président de l'Eurométropole de Metz et dont ampliation sera adressée à :

A Marly, le 22 mai 2026

Monsieur le Directeur d'HAGANIS,
Monsieur le Directeur de GRDF,
Monsieur le Directeur de RESEDA
Monsieur le Directeur des Services Techniques,
Messieurs les Agents de la Police Municipale,
Monsieur le Directeur de la Régie de l'eau
de l'Eurométropole de Metz,
Monsieur le Président de l'Eurométropole de Metz.



Le Maire,
[Signature]
Thierry HORY